

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 17**

**REPRÉSENTÉS : 2**

**ABSENTS : 0**

**VOTANTS : 19**

**PRÉSENTS** : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. POUPARD Dominique, Mme CLAVIER Hélène, M. Baptiste GRATON, Mme MARTIN Claudia, M. LUCAS David, M. CROCHARD Daniel, M. AMOSSÉ David, Mme HATON Christèle, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. PROVOST Dominique, Mme ROMÉ Lise, Mme SALMON Karen, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves.

**REPRÉSENTÉS** : M. DEFEBVRE Alexandre (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), M. GAIGARD Dominique (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*),

**ABSENTS** :

**ARRIVÉE TARDIVE** : Mme TEMPLÉ Noémie est arrivée à vingt heures quatre minutes et a pris part à l'ensemble des délibérations

**SECRETARIE DE SÉANCE** : M. TISSOT Yves

**2026\_35 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Annexe Auberge**

**Vu** les articles L. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 30 avril de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu et débattu du budget annexe de l'auberge de l'ordonnateur pour l'exercice 2026, et avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le budget, après présentation et un vote par chapitre budgétaire,
- **AUTORISE** le Maire, pour le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - o Fonctionnement : 7,5 %,
  - o Investissement : 7,5 %.

**Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2026
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 884,12 €
Total 011 - Charges à caractère général	3 800,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00 €
Total 66 – Charges financières	1 909,77 €
Total 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	2 698,00 €
<b>Total général</b>	<b>28 291,89 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Budget 2026
Total 75 - Autres produits de gestion courante	28 291,89 €
<b>Total général</b>	<b>28 291,89 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2026
Total 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 067,67 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	25 405,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours	103 966,41 €
<b>Total général</b>	<b>134 439,08 €</b>

**Budget Annexe Auberge – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2026
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 698,08 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 000,00 €
Total 13 – Subvention d'investissement	32 441,00 €
Total 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 300,00 €
<b>Total général</b>	<b>134 439,08 €</b>

**Vote**

Nombre de voix exprimé :  
 Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Géraldine PINSON LERAY



Le Secrétaire de séance,  
Yves TISSOT



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **29 AVR. 2026**
- la transmission au contrôle de légalité le **29 AVR. 2026**